

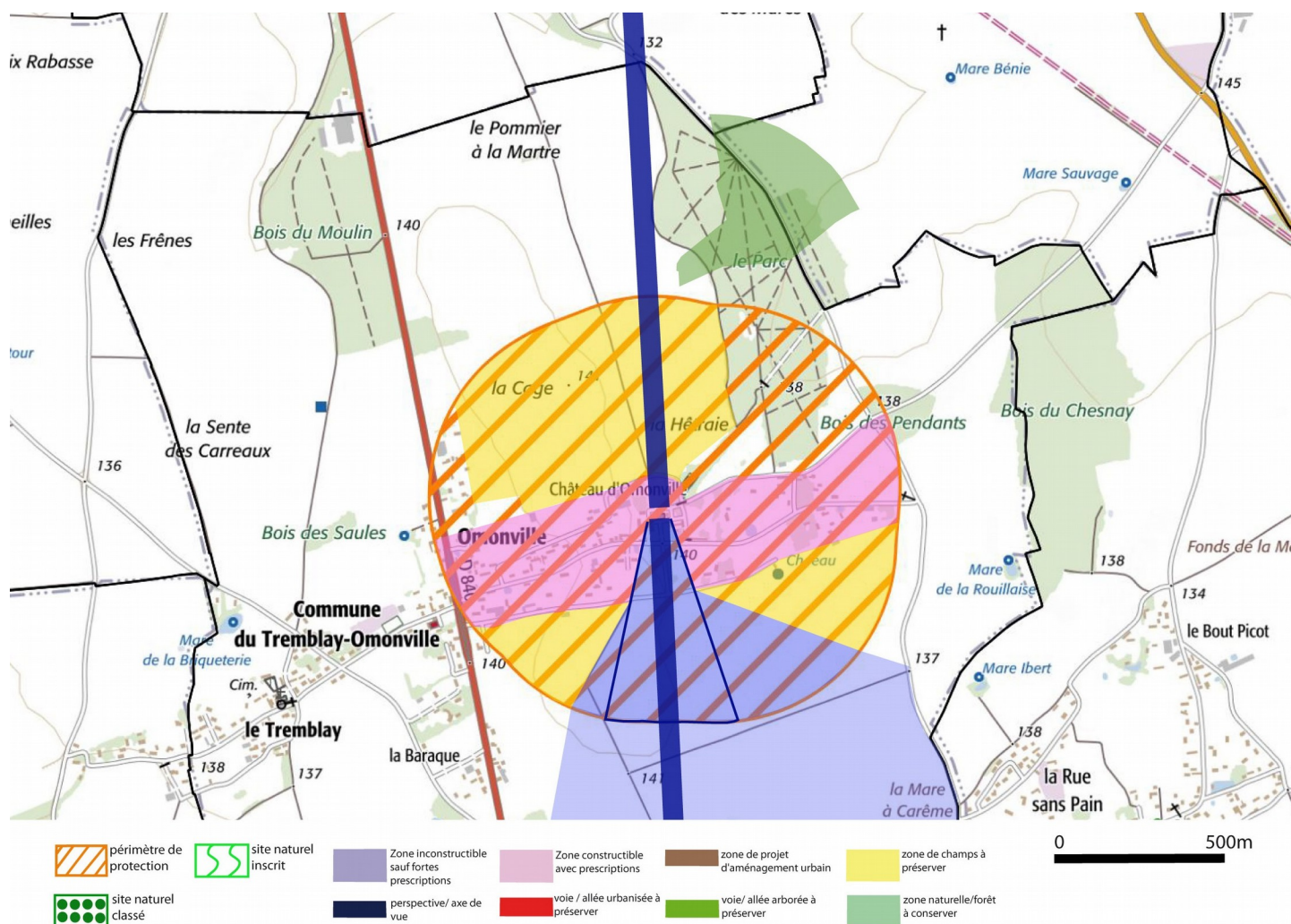
Le Tremblay Omonville > Château d'Omonville

Il n'y a pas d'autres protections patrimoniales sur la commune

Le château d'Omonville a été classé en tant que monument historique le 5 janvier 1948. La protection concerne également la maison du jardinier, les écuries, et le parc avec ses grilles de clôture.

Le château fut édifié en 1754 par un architecte de Conches, à la demande du baron du Tremblay. L'édifice comprend un corps central en pierre de taille couronné par une toiture en ardoises avec lucarnes. La composition symétrique est soulignée par l'avant-corps central à pans coupés surmonté d'un fronton. L'ornementation rappelle le style rocaille tout en conservant la sobriété du classicisme (mascarons avec volutes végétales, jambages, corniches et bossages épurés). De part et d'autre du corps central, des ailes basses couronnées d'une balustrade forment deux cours fermées abritant les communs et la chapelle. Le château a conservé ses dépendances (en briques, moellons, et tuiles), son parc à la française avec le tracé de ses parterres, et les grilles ouvragées de son enceinte.

Le château cadre au Nord et au Sud des vues lointaines sur les plaines et la campagne du Neubourg. Ces perspectives, soulignées par des alignements d'arbres, sont à préserver.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du château



Les parterres et la façade nord



L'aile basse est, abritant les communs



Le fronton central (façade sud)



Les grilles d'accès au château, au sud



La perspective vers le sud

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), Rez-de-chaussée + Combles, pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir autres fiches.



L'église du Tremblay Omonville



Les alignements et bosquets d'arbres



Une maison aux abords

